

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2015

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants :

Approbation du compte administratif 2014 des budgets principal et assainissement.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. GREFFET Christophe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Résultats reportés | | 37 607,13 | 102 102,25 | | 102 102,25 | 37 607,13 |
| Opérations de l'exercice | 208 883,27 | 275 782,90 | 74 764,87 | 145 096,57 | 283 648,14 | 420 879,47 |
| TOTAUX | 208 883,27 | 313 390,03 | 176 867,12 | 145 096,57 | 385 750,39 | 458 486,60 |
| Résultats de clôture | | 104 506,76 | 31 770,55 | | | 72 736,21 |
| Restes à réaliser | | | 2 120,00 | 15 010,00 | 2 120,00 | 15 010,00 |
| TOTAUX CUMULES | 208 883,27 | 313 390,03 | 178 987,12 | 160 106,57 | 387 870,39 | 473 496,60 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 104 506,76 | 18 880,55 | | | 85 626,21 |

COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

| | | | | | | |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Résultats reportés | | 2 403,11 | | 78 458,71 | | 80 861,82 |
| Opérations de l'exercice | 23 273,16 | 20 870,05 | 26 288,85 | 16 385,00 | 49 562,01 | 37 255,05 |
| TOTAUX | 23 273,16 | 23 273,16 | 26 288,85 | 94 843,71 | 49 562,01 | 118 116,87 |
| Résultats de clôture | 0 | 0 | | 68 554,86 | | 68 554,86 |
| Restes à réaliser | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX CUMULES | 23273,16 | 23 273,16 | 26 288,85 | 94 843,71 | 49 562,01 | 118 116,87 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 0 | | 68 554,86 | | 68 554,86 |

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2014 des budgets principal et assainissement.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat du budget principal.

Le Conseil Municipal :

- Vu les résultats de l'exercice 2014 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2014,

- Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 104 506,76 € comme suit :

* à la section d'investissement (titre à émettre au compte 1068) la somme de

18 880,55 € pour couvrir le déficit d'investissement compte tenu des restes à réaliser,

* à reporter en section de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 85 626,21 €.

Affectation du résultat du budget assainissement

Le Conseil Municipal :

- Vu les résultats de l'exercice 2014 du budget principal apparaissant sur le compte de gestion et sur le compte administratif au 31 décembre 2014,

- Décide d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de 0 € comme suit :

* à reporter en section de fonctionnement au compte 002.

Vote des taux des trois taxes

Le Conseil Municipal vote le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,81 %
- Taxe foncière bâtie : 11,40 %
- Taxe foncière non bâtie : 42,48 %

Vote du budget principal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget principal tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section de fonctionnement à 331 432 € et en section d'investissement à 94 322 €.

Vote du budget assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe assainissement tel qu'il est présenté et équilibré en recettes et en dépenses en section d'exploitation à 26 812 € et en section d'investissement à 89 506 €.

Personnel territorial – Modification du tableau des emplois.

M. le Maire informe le conseil que le temps alloué à l'agent d'entretien des bâtiments communaux, affecté au ménage de la salle polyvalente et de la bibliothèque et la surveillance de l'interclasse, s'avère insuffisant pour nettoyer correctement les locaux.

Il propose donc de supprimer le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux, grade d'adjoint technique 2^{ème} classe – 11 heures par semaine, et de créer un poste d'entretien des bâtiments communaux, affecté à l'entretien de la salle polyvalente, la bibliothèque et la surveillance de l'interclasse, grade d'adjoint technique 2^{ème} classe – 12 heures par semaine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition du Maire

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01 MAI 2015

Dénomination des voies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies communales et aux places publiques. La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités territoriales aux termes duquel il est stipulé que « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune, l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la poste et les autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Michel Brochand, 3^{ème} adjoint, présente le projet de dénomination des voies et places publiques et la numérotation des immeubles établi par le groupe de travail en charge de ce dossier. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la dénomination des voies et places publiques,
- Adopte la dénomination des voies telle qu'elle est présentée et annexée à la présente délibération,
- Accepte le système de numérotation métrique retenu pour chaque immeuble et les voies seront numérotées un côté pair, un côté impair,
- Précise que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2015,
- Mandate M. le Maire pour effectuer toutes les formalités à accomplir pour la réalisation de cette opération.

Programme voirie

Les cinq entreprises consultées, ont répondu Compte tenu du programme des crédits budgétaires, l'assemblée arrête le programme comme suit :

Réfection portion voies communales : VC 20 Le Seugey - VC 19 Les Mares – VC 3 Bel Air - VC 3 Cocogne - Affaissement partiel : VC17 Chemin de la Croix –VC 12 Impasse de Vaux – VC 7 Route de Passolard – VC Impasse de Vaux – VC 2 Monthène - plus 5 T point à temps. L'assemblée accepte la proposition émanant de la SOCAFL pour un montant de 26 923,10 € TTC.

La parole est donnée aux élus.

Sébastien Duranceau.

- Réunion suivi des TAP. Il relate la réunion ayant eu pour objet le suivi des temps d'activités périscolaires. Emmanuel Taton, responsable du service jeunesse de la communauté, a donné l'organigramme du suivi des jeunes, le taux de remplissage des activités, le coût par élève revient à 220 € pris en charge financièrement en totalité par la communauté.
- Conseil d'école. Thèmes discutés au cours de cette séance : parking : sens de circulation, - activité piscine : choix d'éducation - Horaire garderie – Car : surveillance dans le car – chartre de bonne conduite distribué à chaque enfant.

Michel Brochand.

Il liste les réunions auxquelles il a assisté à savoir :

- le 5/2 : formation SIRAP : utilisation du logiciel urbanisme. Ce dernier sera installé sur son portable personnel.
- le 12/2 : A.G. de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.
 - Réunion SMIDOMM. Un état des indices de propreté aux points d'apport volontaire a été établi par le SMIDOM. Des incivilités ont été constatées sur le territoire du SMIDOM. La vente du centre technique est évoquée. La recette financera les cartes d'accès aux déchèteries.
 - Changement de l'armoire électrique située vers la mairie prévu au cours du premier trimestre.
 - Signature de la convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour le projet de sécurisation de la RD47 en agglomération. Ce dossier a été examiné avec les services de la direction départementale des territoires.
- Réunion syndicat Saône-Veyle. Au cours de cette séance, les élus ont débattu sur les orientations budgétaires, voté le budget et dressé la liste des travaux à réaliser.

- Renforcement du réseau électrique de la Terrasse à Monthène. Les travaux en cours permettront l'extension du réseau de la fibre optique.

Yves Bajat.

Commission communautaire « Environnement ». Ont été évoqués : la signalétique dans les zones d'activités, l'entretien de certains terrains communautaires par des exploitants non connus de la communauté, le recensement des locaux vacants, l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et l'instruction du droit des sols, le rapprochement avec la CCde Montrevel conjointement avec les CC des Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux, la création d'une commission « accessibilité ». Il est demandé de désigner deux délégués par commune.

Le conseil municipal désigne M. Bajat Yves, délégué titulaire, et M. Duranceau Sébastien, délégué suppléant, pour représenter la commune au sein de cette commission.

Dominique Marquis.

Commission communautaire affaires sociales.

- Projet Haissor. Un point sur l'avancement de cette opération est donné. Une rencontre avec la directrice de la MARPA est prévue le 10 avril.

- Emmaüs. Cet organisme souhaite faire dans le local actuel un dépôt vente. Des travaux sont à prévoir pour accueillir le public. Emmaüs serait prêt à financer une partie des travaux.

Cette association propose également un « dépôt ramasse » les 3, 8, 31 mai. Une réunion est programmée le 28 avril.

Commission communautaire petite enfance.

La directrice part.

Commission « déchets ». Une rencontre avec les assistantes maternelles a eu lieu. Ont été évoqués le problème des couches (30l/semaine/3 enfants), une proposition de s'équiper d'un bac professionnel leur a été faite.

Au niveau communautaire, du petit matériel sera renouvelé. Ces équipements sont proposés aux assistantes maternelles pour un prix modique (ex vente d'une poussette double 90 € ; location 6 €/3 mois ; 1,50 € pour un lit pliant).

Les élus ont pris connaissance d'un courrier émanant de quatre assistantes maternelles recherchant un local pour créer une garderie agréée.

Isabelle Queffelec.

- Commission communautaire « Animation - Culture ». Les séances de connaissance du monde seront délocalisées. Un prix est fixé pour les scolaires à 3 € et 7 € pour les autres. Une programmation à la ferme du Clou est prévue. Accueil d'une stagiaire chargée de la programmation des Temps Chauds.

Également, il a été étudié la programmation des spectacles et concerts à l'escale.

Questions diverses.

- Vote d'une subvention à l'association Acteurs Publics en charge des emprunts toxiques.

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 50 € à Acteurs Publics Contre les Emprunts Toxiques.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 6 mai. 15

Cérémonie en mémoire de M. Aimé Broyer le 3 avril.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 23 h 30.